

# La Lettre des Institutions

N°13 / Juin 2018

**IPCS**

Institution de **P**rogrès  
et de **C**oncertation sociale dans la **S**idérurgie

**IPS**

Institution pour le **P**rogrès en **S**écurité  
et santé au travail

**IPSAS**

Institution de **P**rogrès **S**ocial  
des **A**gents de la **S**idérurgie

## IPCS

### Objet de l'Institution

Améliorer l'attractivité des métiers offerts par les entreprises sidérurgiques, notamment vis à vis des jeunes, assurer une meilleure égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, promouvoir la gestion des seniors et, plus généralement, favoriser et entretenir le dialogue social sur des sujets considérés comme prioritaires par les partenaires sociaux.

## Administration

Présidence et Vice-présidence alternées de mai 2018 à mai 2019

**Présidente** Françoise PAULS (Employeur)

**Vice-président** Xavier LE COQ (Salarié)

### Administrateurs titulaires

**Employeurs** Maryvonne ELIEZ-DURAND

Gérard GRIMBERT

Françoise PAULS

Anne-Laure PERRIN

### Salariés

Lionel BELLOTTI

Paolo CARUCCIO

Laurent CHAPUIS

Xavier LE COQ

### Administrateurs suppléants

#### Salariés

Hugues BERTRAND

Christophe CHEMIN

Thierry QUOILIN

#### Pour le GESiM

Emmanuelle CHAPELIER

Jacques LAUVERGNE

Estelle MATHIECY

## Travaux

Les représentants salariés et employeurs de l'institution ont fait le choix de se consacrer aux travaux de l'IPSAS (Institution de Progrès Social des Agents de la Sidérurgie) et de mettre en suspens les travaux de l'IPCS. L'imbrication des thèmes de réflexion de ces deux institutions pourrait conduire à leur rapprochement. Une réflexion en ce sens a été engagée.



## Objet de l'Institution

Contribuer à la poursuite du **progrès de la sécurité et de la santé au travail** dans les entreprises du secteur de la Sidérurgie ou dans celles intervenant pour leur compte et faire bénéficier les personnes y travaillant, y compris à titre personnel, de l'information, du développement de la prévention et des progrès réalisés.

## Administration

Présidence et Vice-présidence alternées de mai 2018 à mai 2019

**Président** Philippe HERMARY (Salarié)

**Vice-président** Xavier REAUD (Employeur)

### Administrateurs titulaires

**Employeurs** Patrick DUBOQUET et Xavier REAUD

**Salariés** Philippe HERMARY, Sylvain RENAUD, Fabien RUBY et Thierry VINCENT

### Administrateurs suppléants

**Salariés** Bernard BISE, Gérard DELATTRE, Jean-François HILD et Jean-Charles SPILLEMAECKER

#### Pour le GESiM

Emmanuelle CHAPELIER et Estelle MATHIECY

## Les supports élaborés par l'IPCS

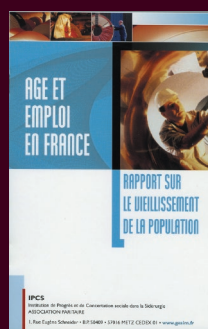
### Le rapport

« **Réflexion paritaire sur l'intégration des jeunes dans nos entreprises industrielles. Quel management pour construire une performance durable ?** »

### La brochure



« **Réflexion paritaire sur l'intégration des jeunes dans nos entreprises industrielles** »  
(qui reprend les principales préconisations de la synthèse)



### Le rapport

« **Age et emploi en France Rapport sur le vieillissement de la population** »

sont en ligne sur le site internet du GESiM et continuent à être adressés aux sociétés et organismes qui en font la demande.

# Travaux

En 2017, les membres de l'Institution ont travaillé sur trois axes complémentaires

## 1/ Proposer une communication plus innovante en matière de santé & sécurité au travail.

Les membres de l'IPS participent au **développement d'une application vidéo brevetée** : VIDEO TOOL permettant **la personnalisation et le visionnage de films santé-sécurité**. Cette application a remporté le prix de l'innovation 2017 du salon Préventica qui s'est tenu à Strasbourg les 7, 8 et 9 novembre 2017. Afin de répondre aux besoins des entreprises ne disposant pas du wifi dans la totalité de leurs établissements, l'IPS complète son offre en développant une solution complémentaire aux modes de visionnage déjà proposés. Ce **lecteur vidéo spécifique permettant une lecture hors connexion** est en cours de développement et devrait voir le jour d'ici l'été 2018.

## 2/ Promouvoir les actions transposables du Challenge santé-sécurité

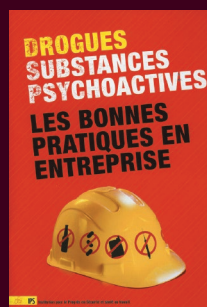
Les équipes concourant au Challenge santé-sécurité du GESiM proposent, dans leur plan d'actions, au minimum une action transposable qui est ensuite mise à la disposition de toutes les entreprises de la Sidérurgie, dans une base de données dédiée, sur le site internet du GESiM. Les membres de l'IPS ont décidé de promouvoir certaines de ces actions soit en contribuant à les faire connaître au plus grand nombre, soit en participant à leur "industrialisation".

Au regard de l'accidentologie concernant les travaux en hauteur et de la thématique retenue pour le premier pack de films santé-sécurité, les membres de l'Institution ont choisi de soutenir, en premier lieu, l'action de "**Conception d'un arceau de protection pour nacelle élévatrice**" réalisée par une équipe d'ArcelorMittal Dunkerque lors du Challenge 2014-2015. L'utilisation de cet arceau permet aux intervenants sur nacelles élévatoires de disposer d'un **système d'alerte** en cas de contact avec un point fixe, afin de prévenir les risques d'écrasement.

## Les publications



« **Règlement Général de Sécurité ferroviaire** »



« **Drogues, substances psychoactives : Les bonnes pratiques en entreprise** »

sont en ligne sur le site internet du GESiM et continuent d'être adressées aux sociétés et organismes qui en font la demande.

Les membres de l'Institution souhaitent permettre l'industrialisation de cet arceau de protection puis sa promotion auprès des entreprises. L'IPS confirme ainsi son soutien au Challenge santé-sécurité et sa volonté de promouvoir les actions de prévention en santé et sécurité qui émergent des différents challenges.

## 3/ Rédiger des fiches sécurité par thématique

Les membres souhaitent mettre à la disposition des sidérurgistes des fiches sécurité par thématique rappelant la réglementation et proposant des conseils de mise en œuvre.

Le "**Règlement Général de Sécurité ferroviaire**", réactualisé en 2013, est à la disposition des entreprises qui souhaitent le commander.

La brochure "**Les drogues et substances psychoactives - les bonnes pratiques en entreprise**", est en ligne sur le site du GESiM et peut être adressée aux sociétés qui en font la demande.

## Administration

*Présidence et Vice-présidence alternées de mai 2018 à mai 2019*

**Présidente** Tania LEFAUCONNIER-ERNEST (Salarié)

**Vice-président** Gilles JOUSSET (Employeur)

### Administrateurs titulaires

**Employeurs** Florian DE GELIS, Maryvonne ELIEZ-DURAND, Gérard GRIMBERT et Gilles JOUSSET

**Salariés** Saïd ANDALOUSSI, Bernard BISE, Xavier LE COQ et Tania LEFAUCONNIER-ERNEST

### Administrateurs suppléants

**Salariés** Lionel BELLOTTI, Christophe CHEMIN, Sylvain RENAUD et Christèle TOUZELET

**Pour le GESIM** Estelle MATHIECY, Emmanuelle CHAPELIER et Jacques LAUVERGNE

## Travaux

Dans le prolongement de l'étude réalisée avec le support de l'ORES intitulée : "**Détecter, évaluer et reconnaître les compétences mises en œuvre dans l'exercice d'un mandat syndical - Une contribution paritaire à l'amélioration du Dialogue Social**" (disponible au téléchargement sur le site internet du GESIM), les membres de l'IPSAS ont souhaité mieux partager et promouvoir leur vision du Dialogue Social en insistant sur le lien primordial entre la qualité du dialogue dans une entreprise et sa performance sur le long terme. La multiplication des thèmes de négociation prévus par la nouvelle réglementation n'a fait que renforcer ce lien.

Sur la base de ce constat, il est nécessaire de contribuer au développement des compétences des partenaires sociaux (représentants salariés et employeurs). Il devient donc plus que jamais indispensable de créer les conditions pour attirer des salariés motivés et compétents dans des mandats et donc de mettre en place une politique de gestion des salariés mandatés efficiente. **L'engagement dans un mandat doit constituer une étape naturelle et valorisante dans un parcours de carrière professionnelle.** Or, ceci passe par l'identification et la reconnaissance des compétences acquises dans l'exercice de ces mandats. Cette approche doit permettre de préparer l'avenir en donnant davantage d'attrait aux fonctions syndicales, en facilitant le retour à une carrière professionnelle valorisante et en assurant de fait un meilleur turn-over dans la représentation syndicale.

En 2017, les membres de l'IPSAS ont élaboré **un programme d'information** pour promouvoir cette approche au plus près du terrain. Ce programme vise à animer des réunions regroupant des salariés mandatés, les managers, la Direction et, de façon plus globale, tous les salariés intéressés par ce sujet. Il intègre notamment les enjeux liés à la gestion des carrières des salariés mandatés. Les membres souhaitent maintenant **collaborer avec des entreprises intéressées pour expérimenter cette approche.**

Parallèlement, sur la base de l'ensemble des matériaux collectés pour réaliser l'étude précitée et de leurs différentes réflexions sur le management par les compétences, les membres de l'IPSAS vont **développer des outils d'analyse destinés à la gestion concrète des compétences des salariés mandatés.**

La difficulté de toute cette approche est d'être confrontée à un changement de culture qui ne pourra se réaliser que par des modifications de comportements de tous les acteurs.